

Certificat de *non contre* *indication au sport*

et

MSP



CACI

- Certificat de non contre indication au sport
 - Certificat => engage la responsabilité du médecin => examen clinique +++
 - Non contre-indication
 - +/- compétition
- Arrêté 2017¹
 - tous les 3 ans
 - 8 sports particuliers
 - et exception(s)

¹ Arrêté 2017 L. 231-2-3 et D. 231-1-5, consulté le 19/05/2022, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035418863>

8 sports particuliers

- Alpinisme > 2500m*
- Sport subaquatique*
- Spéléologie
- Sport **en compétition** pouvant finir par **K.O.**
 - Se référer aux sites des fédérations +++
- Sport avec arme à feu*
 - Non contre indication physique ou **psychique**
- Sport mécanique terrestre en compétition
- Sport avec aéronef*
- Rugby (à XV, à VII, à XIII)

* Pas forcément en compétition donc !

Auto-questionnaire

- Renouvellement licence
- non partout ?
 - Ok pour licence



Auto-questionnaire

- Renouvellement licence
- non partout ? Ok pour licence
- Au moins 1 oui ?
=> examen clinique





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

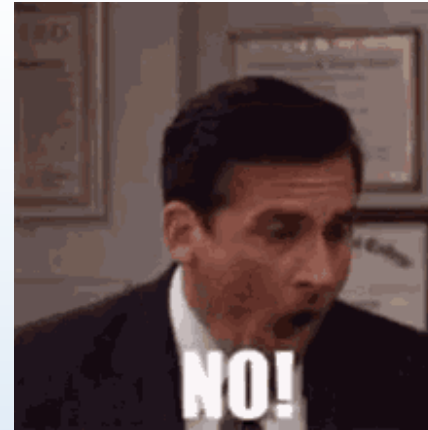
Et en MSP ?

- Au sein d'un protocole
 - Pluripro
 - Rendre service à la population
 - Fédère l'équipe au sein MSP
 - permet toucher ACI
- Exemple Pôle Santé TYAV à Vieux-Marché
 - Examen couple médecin/para med (IDE/med, kiné/med...)
 - Prise des constantes et/ou interrogatoire par para med + examen spécifique (exemple diagnostic kiné) +/- ECG
 - Certificat signé par médecin après auscultation notamment
 - Gratuité pour le patient
 - Rémunération pro par les ACI



L'ECG on en parle ?

- Le cadre légal²
 - ne mentionne pas la réalisation d'un ECG
 - SFC
 - 12-20 ans : tous les 3 ans
 - 20-35 ans : tous les 5 ans
 - > 35 ans : test efforts selon sport et FDRCV
 - CNGE
 - Manque de Sp
 - Faible niveau de preuve pour bénéfice individuel
 - Cout élevé
 - Pour tous les 2 ans entre 12 et 35 ans



² CNGE, *Certificat de non contre indication à la pratique du sport*, 2018, www.ecgcliv.fr, consulté le 19/05/2022

TAKE HOME MESSAGE

- 1 examen : tous les 3 ans
- Sport particulier : tous les ans
- Que en présentiel !
- Dans le doute se référer au site des fédérations
- Avis cardio si examen patho



Bibliographie

1. Arrêté 2017 L. 231-2-3 et D. 231-1-5, consulté le 19/05/2022, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035418863>
2. CNGE, *Certificat de non contre indication à la pratique du sport*, 2018, www.ecgcliv.fr, consulté le 19/05/2022

Merci !

